

BAREMES D'HONORAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2019

Ventes d'immeubles à usage d'habitation :

De 0 € à 50 000 €	: 10% TTC avec un minimum de 3 000 € TTC
De 51 000 € à 150 000 €	: 8 % TTC avec un minimum de 5 000 € TTC
De 151 000 € à 250 000 €	: 7 % TTC
De 251 000 € à 350 000 €	: 6 % TTC
De 351 000 € à 450 000 €	: 5 % TTC
De 451 000 € à 600 000 €	: 4 % TTC
Plus de 600 000 €	: 3.5 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION TTC : Nouvelles dispositions Loi ALUR au 15 Septembre 2014. (Article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié)

1. Locataire

- 8 € TTC /m² : visites, constitution de dossier, rédaction du bail
- 3 € TTC /m² : réalisation de l'état des lieux d'entrée

2. Propriétaire

- Honoraires Frais d'Agence : 11 € TTC / m²

ESTIMATIONS

Estimations pour vendre : Gratuite

Autres estimations (sans rédaction de rapport) 120 € TTC

Expertises en valeur vénale : Devis sur Demande

SAS OFFICE DE CATALOGNE - TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Siège social : 52 Avenue Général de Gaulle 66000 Perpignan – Tél : 04.68.29.89.65

E-mail : fleury@immoways.fr – Internet : www.immoways.fr

- RCS 839 505 401 Perpignan – Capital 5 000 € - Garantie financière 110 000 € - QBE Cœur Défense –

Tour A – 110 ESPLANADE du Général de Gaulle 92931 LA DEFENSE CEDEX